

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 235-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.611

Déposée le: 10.10.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Etter (Treiten, PBD) (porte-parole)
Moser (Biel/Bienne, PLR)
Ruchti (Seewil, UDC)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Entretenir les ouvrages de la correction des eaux du Jura pour garantir la production agricole

Le Conseil-exécutif est chargé de s'impliquer activement dans la préservation et l'amélioration de la production agricole dans la région des Trois-Lacs en prenant les mesures suivantes :

1. assurer et renforcer la capacité de production agricole par l'utilisation durable des ressources naturelles que sont le sol et l'eau ;
2. favoriser la planification et la coordination, et contribuer activement à la réalisation des étapes nécessaires avec la Confédération, les cantons voisins et les communes concernées pour garantir l'existence sur le long terme des infrastructures et des mesures de gestion indispensables à une production agricole moderne de denrées alimentaires à haute valeur ajoutée ;
3. déposer une initiative cantonale à la Confédération, en se fondant sur le nouvel article constitutionnel qui définit la sécurité alimentaire comme une tâche nationale.

Développement :

La région des Trois-Lacs, qui s'étend du lac de Neuchâtel jusqu'à Soleure, est de loin la région non bâtie la plus grande et la plus fertile du canton de Berne. Les corrections des eaux du Jura en 1868-1891 et 1962-1972 y ont rendu possible l'exploitation de vastes surfaces agricoles utiles. Ces travaux de correction, réalisés à grands frais par la Confédération et les cantons concernés, ont clairement porté leurs fruits. Aujourd'hui, il faut toutefois procéder à des travaux de maintenance et de remise en état des infrastructures hydrauliques et de revalorisation des sols.

Il faut agir et pour cause :

1. les infrastructures arrivent en fin de durée d'exploitation ;
2. les phénomènes météorologiques extrêmes dus au réchauffement climatique deviennent plus fréquents ;
3. la surface agricole utile (SAU) par habitant en Suisse a diminué d'un tiers au cours des trente dernières années, principalement sous l'effet de la croissance démographique et économique (Office fédéral du développement territorial [ARE] 2014).

L'acceptation en votation populaire de l'article constitutionnel sur la sécurité alimentaire a pour conséquence qu'il incombe maintenant aux autorités politiques de concrétiser cette sécurité. La région des Trois-Lacs dispose d'une part très élevée de terres arables de grande valeur qui jouent un rôle essentiel pour assurer la sécurité alimentaire en Suisse. La garantie durable de la production de denrées alimentaires à haute valeur ajoutée dans cette région est une tâche commune de la Confédération, des cinq cantons et des communes concernées. Premier canton agricole et principal partenaire de la région, le canton de Berne doit jouer un rôle moteur et s'impliquer activement dans la coordination et la planification de l'entretien et de l'optimisation des ouvrages existants. En fin de compte, le canton de Berne est celui qui profiterait le plus de ce que les bases de production soient garanties à long terme, raison pour laquelle il devrait manifester son intérêt à voir sécuriser la production de denrées alimentaires tout au long de la chaîne de création de valeur ajoutée et garantir ainsi la sécurité alimentaire sur le long terme.

Destinataire

- Grand Conseil